



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER JEAN-ZAY

**MARDI 5 MARS 2024**

---

**Le Mardi 5 mars 2024 à 18h30, les Conseillers du quartier Jean-Zay se sont réunis dans le Salon Ronsard en l'Hôtel de Ville.**

### **Présents :**

**Élu :** Jean-Yves CAVALLINI, Adjoint délégué du quartier Jean-Zay

**Conseillers de quartier :** Monique BEN SOUSSAN, Éric BERTRAND, Hakim BIBOUDA, Stéphanie BRICHE, Romain CAMUS, Sonia CORVI, Sybille D'OIRON, Bernard DAMAY, Pascale DUCAROUGE, Victor DUMAS, Matthieu GELEBART, Samy KAYALI, Valérie LAHEURTE, Marc NEUMAN, Yoan PEESMEESTER, Thibault REYNIER, Baptiste SAGNIERE, Florence THOMAS, Thibaud VERNAY

**Absents excusés :** Sabrina HADJADJ

### **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION**

#### **1. Présentation**

- a. De l'équipe municipale
- b. Des Conseillers de quartier

#### **2. Missions des Conseillers de quartier**

#### **3. Mode de communication**

- a. Entre la Ville et les Conseillers de quartier
- b. Entre les Conseillers de quartier
- c. Entre les Conseillers de quartier et les Levalloisiens

#### **4. Fresque à facilitation graphique**

#### **5. Points relatifs à la Ville de Levallois**

- a. Collecte biodéchets

#### **6. Questions / Réponses**

#### **7. Clôture de la réunion et communication de la date de la prochaine séance.**

**Monsieur Jean-Yves CAVALLINI souhaite la bienvenue aux Conseillers de quartier et introduit la séance.**

## 1. Présentation

### a. De l'équipe municipale

- l'Adjoint délégué du quartier
- le Cabinet de Madame le Maire
- le Service *Gouvernance et Démocratie locale*

### b. Des Conseillers de quartier (tour de table)

## 2. Missions des Conseillers de quartier

- Ils sont un relais d'information sur le cadre de vie du quartier, suggèrent et proposent des développements du cadre de vie du quartier et des projets concernant leur vie quotidienne.
- Ils peuvent être associés aux réflexions relatives à l'avenir de leur quartier
- Ils s'engagent à être présents aux séances et aux différents rendez-vous organisés par le Conseil de quartier, à être respectueux de cette instance et à ne pas déroger au règlement intérieur. Être membre d'un Conseil est un investissement bénévole. L'activité et l'avancée des programmes dépendent de l'implication de chacun au sein de l'instance.
- Ils s'engagent à toujours agir dans l'intérêt général pour l'amélioration de leur vie de quartier, à faire preuve de civisme et d'exemplarité tout au long de leur mandat.

## 3. Mode de communication

### a. Entre la Ville et les Conseillers de quartier

- Adresse mail unique : [conseilsdequartier@ville-levallois.fr](mailto:conseilsdequartier@ville-levallois.fr)
- Téléphone du Service *Gouvernance et Démocratie locale* : 01 49 68 31 66 - 01 49 68 31 52
- **Désignation de 2 membres co-référents volontaires par quartier**  
2 membres co-référents doivent être désignés par leurs pairs au sein de chaque quartier, afin que les 8 Conseillers choisis puissent se réunir, si besoin, autour du Président et des Adjointes délégués, dans le cadre d'une réunion inter-quartiers.  
*Messieurs Samy Kayali et Eric Bertrand se sont portés volontaires et seront donc les 2 co-référents du Conseil de quartier Jean-Zay.*
- **Propositions de sujets à aborder lors des réunions**  
Les propositions de sujets souhaitant être abordés par les Conseillers de quartier lors des réunions, doivent être adressés par mail **uniquement par les co-référents** de chaque quartier, au Service *Gouvernance et Démocratie locale*, au moins deux semaines avant chaque réunion.
- **Plateforme participative *Pensons Ensemble Levallois***

La Plateforme numérique de participation citoyenne de la Ville, lancée en 2022, est accessible depuis l'application *Levallois & moi* et le site de la Ville, en cliquant sur l'onglet [Vie municipale](#).

[Pensons ensemble Levallois](#) propose un onglet dédié aux Conseils de quartier et à l'autre instance participative de la Ville, le CESEL (Conseil Économique, Social et Environnemental de Levallois).

L'onglet [Conseils de quartier](#) présente les quatre Conseils de quartier et leur rôle, et permet également d'accéder désormais à la page dédiée à chaque Conseil de quartier, nouveauté mise en place pour ce mandat. Elle est accessible à tous sans inscription, sur laquelle sont regroupés l'agenda du Conseil de quartier, mais aussi les comptes rendus du mandat actuel ainsi que ceux du mandat précédent.

L'agenda peut notamment être utilisé pour informer les Levalloisiens des permanences marchés à venir, ou de tout autre événement relatif à la vie de leur quartier. Les événements figureront également dans l'agenda général de la Plateforme, accessible depuis l'onglet *Actualités*.

**Il est indispensable que les Conseillers de quartier se créent un compte sur la Plateforme, afin de faciliter leur accès à cette dernière.** Certains projets ou questionnaires pourront être uniquement destinés aux Conseillers de quartier, et ne seront pas accessibles sans inscription. Il est par ailleurs possible de s'inscrire à la Plateforme via *France Connect*.

Un guide d'inscription, qui contient toutes les informations nécessaires à la création et à la modification de votre compte, est disponible dans l'onglet *Plus* de la Plateforme, en cliquant sur [Comment participer](#).

Les Conseillers de quartier sont également invités à s'abonner à la Newsletter de la Plateforme, qui leur permettra d'être tenus informés de toutes les actualités de la Plateforme et de la Ville, relatives à la participation citoyenne.

La Plateforme regroupe enfin toutes les concertations et consultations menées par la Ville, en rapport avec la participation citoyenne. Dans le cas de la concertation sur la rénovation de la Place Jean-Zay, il s'agit plus particulièrement de l'historique de la concertation et des comptes rendus des réunions publiques.

#### **b. Entre les Conseillers de quartier**

- La communication entre les Conseillers de chaque quartier s'organise librement. Afin de garantir l'accord de tous les membres sur le respect de la confidentialité des coordonnées de chacun, les Conseillers ont signé en début de mandat un formulaire d'autorisation de communication des coordonnées des membres en interne, afin de faciliter la communication entre eux.
- Les Conseillers de quartier ont également la possibilité de créer un groupe *WhatsApp* afin de communiquer plus efficacement.
- Ils peuvent aussi créer un *Google Doc* de travail, afin de rassembler les propositions de sujets pour les réunions.

#### **c. Entre les Conseillers de quartier et les Levalloisiens**

- Les Levalloisiens ont la possibilité de prendre contact avec les Conseillers de quartier, par le biais de l'adresse mail unique [conseilsdequartier@ville-levallois.fr](mailto:conseilsdequartier@ville-levallois.fr)
- Les Conseillers du quartier Jean-Zay peuvent tenir des permanences sur le marché de la Place Jean-Zay. Planning à définir entre eux.
- Ils peuvent être présents sur le stand du Service de la *Démocratie locale*, lors de la Cérémonie des Vœux aux nouveaux Levalloisiens en l'Hôtel de Ville.

- Ils peuvent également être présents sur le stand d'information leur étant réservé, lors du vide-greniers annuel de leur quartier.

#### 4. Fresque à facilitation graphique

Vous trouverez dans la pochette qui vous a été remise, une copie de la fresque des grands sujets abordés lors de la dernière réunion plénière, ainsi qu'un document récapitulatif des actions déjà engagées par la Municipalité et ses Services sur les sujets proposés.

Il vous appartient de vous emparer, en collaboration avec la Municipalité, des sujets et propositions de projets qui n'ont pas encore été développés par la Ville, et ce dans le cadre des prochaines réunions.

#### 5. Points relatifs à la Ville de Levallois

##### a. Collecte biodéchets

Comme vous le savez, le développement durable est l'affaire de tous et Madame le Maire a souhaité, depuis le début de son mandat, que notre Municipalité s'engage de façon plus concrète dans une vraie démarche environnementale. La Ville de Levallois se mobilise sur ce sujet depuis 2022 afin de mettre en œuvre un dispositif dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le territoire Paris Ouest la Défense, auquel Levallois appartient, est l'organisme compétent en matière de gestion des déchets, et travaille actuellement à la définition de scénarios pour le déploiement d'une solution de collecte pour l'ensemble des villes du territoire. Le scénario privilégié par notre commune consiste à déployer des bornes de collecte dans l'espace public, appelés *Points d'Apport Volontaire (PAV)*, sur l'ensemble de la commune.

À ce titre, le déploiement de ces PAV, piloté par les Services de la Ville, se fera avec 9 nouvelles implantations à venir en septembre 2024.

Ainsi, une expérimentation de collecte des biodéchets grâce à des PAV, a été menée sur le territoire communal entre mai et décembre 2023. La Ville de Levallois a donc anticipé la réglementation qui deviendra bientôt la norme, en devenant la première ville du territoire *POLD* (Paris Ouest La Défense) à mettre en place ces **PAV**.

Afin de comprendre les besoins des usagers et de dimensionner le déploiement de notre solution, 4 PAV ont été installés à trois emplacements :

- 2 à la sortie du square Edith-de-Villepin, au 118 rue Aristide-Briand
- 1 proximité du métro Louise-Michel
- 1 sur la place Marie-Jeanne Bassot

Cette expérimentation a connu un tel succès que nous avons dû mettre en place une liste d'attente, en ouvrant encore davantage au fil de l'eau cette expérimentation aux Levalloisiens qui souhaitaient s'engager dans cette démarche. Cette expérimentation et son succès nous ont en tout cas confortés dans le choix du PAV comme la solution la plus pertinente à mettre en place à long-terme et à l'échelle communale.

Toutefois, nous sommes parfaitement conscients que ces quatre PAV ne nous permettront pas à eux seuls, de répondre à la demande de tous les Levalloisiens. C'est pour cette raison que des PAV supplémentaires seront installés en septembre 2024. L'étude sur leur localisation a été finalisée il y a quelques jours. Nous ne manquerons pas, naturellement, de communiquer auprès des Levalloisiens sur ce sujet.

Pour toute information supplémentaire ou si vous souhaitez déposer vos biodéchets dans les PAV déjà disponibles, nous vous invitons à consulter la page dédiée à ce sujet sur le site internet de la Ville.

La page dédiée : <https://www.ville-levallois.fr/biodechets/>

Les inscriptions peuvent également être faites par mail à l'adresse [biodechets@ville-levallois.fr](mailto:biodechets@ville-levallois.fr)

Un article sur le sujet des biodéchets figure également dans l'info Levallois de février, n'hésitez pas le consulter et à relayer l'information autour de vous.

Dans l'attente du déploiement de notre solution de collecte sur l'ensemble de la commune, voici les solutions proposées par la Ville et ses partenaires pour vous permettre de réaliser le tri des biodéchets, notamment au sein des copropriétés.

- **Mise à disposition gratuite d'un lombricomposteur individuel (hors services optionnels de livraison et mise en place à domicile)**  
Si vous habitez en appartement, la *Maison de la Pêche et de la Nature* propose un lombricomposteur vous permettant de composter vos biodéchets hors-sol. Vous avez le choix entre trois modèles : petit (1/2 personnes), moyen (2/4 personnes) et grand (4/6 personnes). Pour plus d'informations et obtenir un kit gratuit de compostage : Contact : [compost@maisonpechenature.fr](mailto:compost@maisonpechenature.fr)
- **Mise à disposition gratuite d'un composteur collectif pour copropriété/résidence disposant d'un jardin (hors services optionnels de livraison et mise en place à domicile)**  
Si vous disposez d'un jardin, la *Maison de la Pêche et de la Nature* propose un composteur collectif vous permettant à vous et vos voisins de composter vos biodéchets. Cette association peut vous accompagner dans la mise en place du composteur et son entretien une fois par semaine. Pour plus d'informations et obtenir votre composteur collectif : Contact : [compost@maisonpechenature.fr](mailto:compost@maisonpechenature.fr)
- **Dépôt de vos biodéchets dans un composteur de quartier**  
Vous pouvez déposer vos biodéchets dans l'une des deux stations de compostage collectif installées sur le territoire de la commune : l'une est située sur l'île de la Jatte, à proximité de la *Maison de la Pêche et de la Nature*, l'autre est située au cimetière de la ville.  
Pour plus d'informations : [compost@maisonpechenature.fr](mailto:compost@maisonpechenature.fr)

### Questions et retours des Conseillers de quartier

- *Un Conseiller propose de rentrer les lieux de compost PAV dans l'application Levallois&Moi*

Nous prenons bonne note de cette remarque.

- *Un Conseiller de quartier constate que les points d'apport volontaire ont beaucoup de succès et qu'il manque rapidement de sacs en papier dans les bornes. Peut-on en trouver à un autre endroit ?*

Il est possible de récupérer gratuitement des sacs à Levallois Découvertes.

- *Un autre constate qu'il n'est plus possible de participer et qu'il y a désormais une liste d'attente. Savez-vous quand nous pourrions avoir une place ?*

Les inscriptions sont toujours possibles par mail à l'adresse [biodechets@ville-levallois.fr](mailto:biodechets@ville-levallois.fr). La capacité maximale des 4 PAV actuels n'étant pas encore atteinte.

- Est-ce que l'impact du compostage est mesuré par rapport au reste des déchets ?

Oui en effet ! La collecte des biodéchets en chiffres : 4 implantations en 2023 et 13 Points d'Apport Volontaire en septembre 2024

- . En janvier 2024, 880 foyers inscrits (soit 2 250 habitants)
- . 2 tonnes par mois collectées pour 4 PAV, soit 50 % de leur capacité totale (4 tonnes)

## 6. Questions / Réponses

### Sujet abordé par un Conseiller de quartier sur la station BP-Esso rue du Président Wilson

*Il est constaté que le panneau d'enseigne BP-Esso est moins gros qu'auparavant, ce qui est une bonne chose.*

C'était justement le souhait de la Municipalité d'avoir des panneaux de taille moins imposante.

- *La sortie du parking de la station donne sur un trottoir et cela représente un risque pour les piétons.*

Nous pouvons vous confirmer que la visibilité de cette sortie donnant rue du Président Wilson est bonne et suffisamment sécurisée.

- *Peut-on installer un panneau demandant de ralentir devant la sortie de la station ?*

Pour cette sortie ainsi que pour celle nommée précédemment, il y a à chaque fois un ralentisseur très efficace.

- *Est-ce que le Code de la route s'applique ?*

Oui, il y a une réglementation à respecter.

- *Les trottoirs sont coupés par les voitures qui ne respectent pas les sorties. Le point le plus litigieux et dangereux est à l'angle des rues Paul-Vaillant-Couturier/Rivay. Malgré les ralentisseurs près de la station, les piétons doivent faire très attention. Les véhicules sortent et n'appliquent pas de temps d'arrêt.*

*Proposition : Il n'y a actuellement sur cette zone qu'une seule Croix de Saint-André, le reste du trottoir n'est protégé que par des poteaux. Pourquoi ne pas installer d'autres Croix de Saint-André partout pour contraindre les piétons à faire attention et ralentir au moment de traverser ?*

- *Est-ce que cette question ne dépend pas de la juridiction de la station ?*
- *Quelle est la réglementation qui l'encadre ?*
- *Ne faut-il pas verbaliser les voitures qui ne respectent pas la priorité pour les piétons ?*

- *Certains véhicules sortent également de la station par un raccourci qui est une des entrées, rue du Président Wilson/Paul-Vaillant-Couturier !*

Nous prenons bonne note de toutes ces remarques et allons approfondir le sujet. Nous attendons également vos propositions pour la prochaine réunion, auxquelles nous répondrons.

### Place Jean-Zay

- *L'inauguration de la Place Jean-Zay avait été envisagée en juin 2023 et celle-ci n'a pas eu lieu. Est-elle toujours envisagée ?*

Si les travaux de la Place avaient été terminés à cette date, nous aurions pu envisager cet événement, ce qui n'a malheureusement pas été le cas !

Il est toujours bien prévu d'organiser un événement de quartier durant les beaux jours, mais aucune date n'est encore arrêtée.

- S'il est toujours possible d'organiser un événement de quartier, pourrait-il avoir lieu durant la Fête des voisins ou la Fête de la musique ?

Monsieur Cavallini prend note de cette suggestion.

En ce qui concerne l'aménagement de la Place Jean-Zay, Monsieur Cavallini annonce aux Conseillers de quartier que des bancs ont pu être installés à la demande des riverains afin de tester le rapport d'utilité et de nuisance.

- *Plusieurs Conseillers alertent sur la propreté de la Place Jean-Zay, notamment les pare-terre de fleurs qui sont piétinés par les chiens et envahis de déjections canines. Il faudrait peut-être installer des panneaux rappelant la civilité. Il faut également agir rapidement sur les amas de mégots.*

La Ville a installé des panneaux "pelouses interdites aux chiens" dans les jardins de l'Hôtel de Ville, et cela a permis d'arranger la situation. Il faut peut-être également attendre que les fleurs poussent à la belle saison, ce qui incitera certainement les propriétaires à aller ailleurs. Dans le cas contraire, nous envisagerons d'installer des panneaux.

- *Dans la coulée verte rue Raspail, les gens continuent à traverser n'importe où et piétinent la végétation qui de ce fait, ne pousse pas.*

À l'arrivée des beaux-jours, les jardiniers peuvent replanter, soit vers la mi-mars, puis prévoient un complément début avril, le temps de voir comment se développent les plantations avec le printemps.

La Ville est très attentive à la question du fleurissement et les jardiniers veillent à la préservation des espaces verts, qui sont mobilisés sur le sujet. Au besoin, il sera procédé à des verbalisations !

### Marché de la Place Jean-Zay

- *Les Conseillers font remarquer qu'il y a moins de commerçants sur le marché qu'auparavant.*

C'est un point sur lequel Madame le Maire a demandé au délégataire de travailler afin d'avoir un marché le plus complet possible.

- *La distribution des commerçants va-t-elle rester telle qu'elle ou va-t-on avoir une plus grande diversité et davantage de convivialité ?*
- *Qui gère le marché ? Est-ce la Ville ?*

Il faut savoir que les marchés fonctionnent sous forme d'une délégation. Les villes passent un marché de 3 ans renouvelable avec un délégataire. À charge du délégataire de faire en sorte que son marché fonctionne. En l'occurrence à Levallois, c'est la société DADOUN qui en est le délégataire. Ce dernier a donc la responsabilité du choix des commerçants, du type, et de l'emplacement de chacun d'eux.

- *La Ville peut-elle avoir un avis en demandant au délégataire une certaine catégorie de commerçants ?*

Oui et c'est en cours.

La Municipalité est bien mobilisée sur la question du marché, et est en réflexion sur la mise en place d'un marché local et bio Place Jean-Zay, et mobilisera également le délégataire sur le sujet.

- *Plusieurs Conseillers signalent que l'installation en cercle des commerçants et de dos n'est pas du tout convivial pour les riverains, ni pour eux ! Plusieurs échos négatifs à ce sujet de la part des habitants et des commerçants qui souffrent de ce nouveau format. Il faudrait les retourner.*

Ce nouveau format a été choisi par le délégataire en concertation avec les commerçants.

Si des commerçants se plaignent, il faut qu'ils fassent remonter l'information à la Commission des marchés, qui est l'instance dans laquelle échangent la Ville, le délégataire et les commerçants sur le fonctionnement des trois marchés. À ce jour, ce sujet n'a jamais été remonté en Commission des marchés.

Un point plus détaillé sur ce sujet précis pourra être fait lors de la prochaine réunion.

- *Le stand du poissonnier devant la boulangerie reste toujours un sujet gênant. Il faut absolument le déplacer car c'est rédhibitoire.*

Nous n'avons reçu à ce jour aucune plainte de la boulangerie à ce sujet, ce ne semble pas un sujet pour elle.

- *Il serait bien de faire un rappel à la règle concernant le marché : des cagettes traînent toujours après le départ des commerçants.*

La propreté du marché est un vrai enjeu et le délégataire a été sensibilisé sur ce point afin qu'il soit rapidement amélioré.

### Circulation, stationnement, voirie

- *Un Conseiller fait remarquer que des motos se garent sur les emplacements réservés aux vélos. Ils prennent donc 2 places. Est-il possible d'installer un panneau "Emplacement réservé aux vélos" ?*

Chaque marquage au sol précise si l'emplacement est réservé aux vélos, aux motos ou plus généralement aux deux-roues. Si vous constatez un non-respect de ce stationnement, nous vous invitons à prévenir la Police Municipale. La sanction des contrevenants est efficace.

- *Au niveau du 3 rue Raspail, il y a une place réservée aux handicapés. Il y a bien un panneau l'indiquant, mais le revêtement bleu est pratiquement inexistant. Est-il possible d'y remédier afin d'éviter que des personnes non autorisées stationnent ?*

Ce n'est pas prévu car ce sont des pavés. La signalisation verticale est visible, de même que le pictogramme au sol.

- *Lors de l'installation des nouveaux lampadaires, la densité était extrêmement forte. La Municipalité m'avait affirmé que cette dernière devait être réduite à 50 % la nuit, et il n'en n'est rien. Si cela est bien le cas, vers quelle heure ?*

L'abaissement est en service de 22h à 6h (horaires d'hiver) et de 23h à 7h (horaires d'été), comme sur le reste de la ville.

- *Les Conseillers constatent que le nouvel enrobage rue Raspail a des effets très positifs. Ce dernier va-t-il être étendu sur la ville ?*

Dès que nous procédons à des rénovations de chaussées, nous installons en effet ces revêtements silencieux. C'est systématique sur toute la ville et cela a d'ailleurs été mis en avant à plusieurs reprises dans l'Info Levallois.

La réfection du tronçon de la rue Voltaire entre les rues Danton et Anatole-France est par exemple prévu cette année.



- *Les automobilistes ne respectent pas le nouveau sens de circulation de la Place Jean-Zay malgré les panneaux d'interdiction. Que faire ?*

La Police Municipale va renforcer sa vigilance sur cette zone afin que le nouveau sens de circulation soit bel et bien respecté.

### Végétalisation

- *Une Conseillère de quartier tient à remercier le Service des Espaces verts qui a pu installer des bacs à fleurs rue Camille-Pelletan afin d'éviter le stationnement sauvage.*

Monsieur Cavallini prend bonne note de ce retour et ne manquera pas de transmettre ces remerciements aux équipes concernées.

- *La Ville de Paris étudie un plan 50°C. La Ville de Levallois travaille t'elle sur un plan comme celui-ci ?*

La Ville de Levallois est fortement mobilisée sur ce sujet et partage ses compétences avec les autres villes de POLD. En effet, ce sont des problématiques qui doivent être gérées à une échelle plus large que celle de la Ville. POLD a pris en compte ces problématiques dans son PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui va s'imposer sur l'ensemble du territoire, par le biais de trames vertes notamment. C'est le premier élément qui a été étudié pour intégrer ce sujet. Cela ne concerne pas les parcs urbains aménagés. À Levallois, il s'agit notamment des Berges de Seine.

La Ville se préoccupe également du verdissement des cours d'écoles, qui peut avoir un impact sur le rafraîchissement de la commune.

### **7. Clôture de la réunion et communication de la date de la prochaine séance.**

- Vous pouvez adresser vos propositions de sujets que vous souhaitez aborder lors de la prochaine réunion, qui aura lieu le **MARDI 14 MAI prochain à 18H30, avant le 22 avril 2024.**
- **La Réunion Plénière aura lieu le 27 JUIN à 18h30 dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville.**
- **En ce qui concerne les vide-greniers : celui du quartier JEAN-ZAY aura lieu le DIMANCHE 16 JUIN.**

Les trois autres auront lieu :

- le 30 JUIN pour le quartier Alsace
- le 8 SEPTEMBRE pour le quartier Front-de-Seine
- le 22 SEPTEMBRE pour le quartier Général Leclerc

**Monsieur Jean-Yves CAVALLINI clôture la séance.**

## **RAPPEL !**

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

## **CONTACT**

[conseilsdequartier@ville-levallois.fr](mailto:conseilsdequartier@ville-levallois.fr)

**Service Gouvernance et Démocratie locale**  
**Hôtel de Ville - Place de la République**  
**92300 Levallois**